

APEEE General Meeting of 15 December 2016

DRAFT MOTION 3

Politique alimentaire

FR

La politique alimentaire de l'APEEE Ixelles établit comme ligne directrice d'encourager régulièrement les aliments ainsi que les recettes traditionnels représentant les différentes sections de l'école. Les recettes saisonnières sont une partie importante des traditions culinaires que nos enfants doivent apprendre afin d'enrichir leur compréhension des cultures de l'Europe et du monde. Dans les pays du sud de l'Europe, des plats spécifiques de Carême ont été créés au fil des siècles en remplaçant la viande par d'autres ingrédients comme la morue. L'assemblée générale de l'APEEE demande au chef de la cantine de proposer aux enfants un de ces plats sans viande le dernier vendredi avant les vacances de Pâques.

EN

The APEEE Ixelles sets as a guideline to promote on a regular basis traditional foods and recipes from the sections represented in the school. Seasonal recipes are an important part of the culinary traditions that our children must learn in order to enhance their understanding of Europe's and the world's cultures. In the countries of Southern Europe, specific Lent dishes have been created along the centuries replacing meat by other ingredients like salt cod. The general assembly of the APEEE asks the chef of the canteen to propose to the children one of these dishes without meat on the last Friday before the Easter holidays.

Soutenir cette motion n'implique nullement vouloir que nos enfants mangent plus de poisson ou de quoi que ce soit, ni moins de viande ou de quoi que ce soit. Heureusement, les menus de la cantine ont évolué dans la bonne direction pour être plus variés et contenir moins de protéines animales. Ainsi, l'année dernière, quand nos enfants ont dû manger de la viande le dernier vendredi de Carême, ils n'en avaient pas mangé les deux jours précédents. Bref, il s'agit de faire en sorte que le hasard, qui jusqu'ici a fait bien les choses pour les donneurs de leçons, respecte dorénavant les sentiments d'une grande partie de nos enfants au lieu de les agresser, et ce sans porter aucun tort aux enfants des non croyants, qui pourront manger de la viande un autre jour si ça se trouve (normalement plusieurs fois par semaine, ce qui n'est pas nécessaire du point de vue nutritionnel, mais il s'agit là d'un autre débat). En somme, cette décision ne saurait servir de précédent pour n'importe quelle demande de exclusion ou réduire ou augmenter l'un ou l'autre aliment du menu habituel pour des raisons allergiques, philosophiques, religieuses ou autres.

